béral des douanes d'ordonner d'urgence l'exportation de leur envoi du 1 avril. Déjà à cette fin 26 ouvriers du bureau central de l'intérieur fut chargé de l'analyse il trouva dans le produit moins de 10 o/o de farine panifiable.

La décision fut portée à la connaissance des intéressés par M. le directeur général des douanes qui fit également parvenir des instructions à la douane de Tourcoing pour faire suivre la marchandise.

MM. Vercruyssen, par lettre du 30 avril, remercièrent M. le directeur général des douanes de l'empressement qu'il avait mis à donner suite à leurs réclamations.

Ils prirent en même temps transmettre à M. le directeur la lettre que leur avait adressée la destinataire des marchandises, réclamant une réduction par suite du retard apporté à la livraison. Les marchandises avaient été saisies 21 jours en douane.

Nous sommes donc victimes, disaient-ils, de l'erreur commise par le laboratoire de Lille, contre lequel nous n'avons aucun recours pas plus qu'à votre administration.

Et ils terminaient s'ainsi :

Nous avons donc l'espoir, M. le directeur qu'à l'avenir nous n'aurons plus des mêmes tracasseries, tous ces frais inutiles ; vous savez comme nous que les affaires vont mal, que nous sommes à la limite, que les marchandises deviennent impossibles.

Ainsi qu'on vient de le voir cette question des sons et remoulages a déjà donné lieu à une foultitude d'imbroglios ennuyeux pour le service de la douane, désastreux pour les commerçants, et il n'est que temps qu'une règle fixe y coupe court pour l'avenir.

H. D.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mai

Le conseil municipal s'est réuni hier soir pour l'ouverture de la session ordinaire de mai.

A huit heures 25 M. le Maire et les Conseillers réunis dans les couloirs, gagnent leur fauteuil respectif.

M. le secrétaire général procède à l'appel nominal qui constate la présence de vingt-deux conseillers.

M. Julien Tiek, est nommé secrétaire pour la session et prend place au bureau.

Lecture est donnée par M. le secrétaire général des procès-verbaux des séances précédentes, 15 et 16 mars, qui sont successivement adoptés.

Dépenses imprévues

Communicat on est faite du détail des dépenses ordonnancées dans l'intervalle de la session sur le crédit inscrit au budget sous le titre de dépenses imprévues.

M. Dupont-Chopart trouve que le prix de 30 francs payé pour un lasso destiné à prendre les chiens errants est exagéré.

M. le Maire donne à l'observation de M. Dupont une portée au delà de la pensée de son auteur et se déclare prêt à prendre la dépense à sa charge.

Conseil des Prud'hommes

M. le Maire donne communication d'une décision prise par le Conseil d'Etat relativement à l'indemnité accordée aux prud'hommes ouvriers si une indemn té égale n'est pas vie en faveur des patrons.

En conséquence les 1000 fr. portés au budget devraient être supprimés.

M. le Maire informe que la municipalité a réclamé de cette décision auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et il a ajouté : « Notre honorable collègue, M. Dron, voudra bien intervenir. »

M. Benoit trouve que l'indemnité accordée aux ouvriers n'est pas assez forte et voudrait la voir augmenter de 100 fr.

M. Dron demande instamment à son collègue M. Benoit de ne pas compliquer actuellement la question.

« Le crédit voté par nous dit-il n'a pas été adopté, nous nous efforçons d'obtenir le rétablissement, si nous y arrivons comme je l'espère, alors la demande de M. Benoit pourra se produire.

M. Glorieux dit que la question n'est pas à l'ordre du jour.

On fait observer qu'on est en séance ordinaire.

Demande de bourse

Le Conseil émet un avis favorable à l'allocation d'une bourse départementale à l'école des arts et métiers de Châlons, en faveur de M. Fourré.

Vente de vieux métaux

L'administration est autorisée à vendre à M. Dobigies, de Roubaix, des vieux métaux provenant de l'Hôtel-Dieu.

S rvice d'eau

Le Maire est autorisé à passer marché pour la fourniture de tuyaux de chanvre pour le service d'incendie. Un crédit de 1600 fr. est voté.

Elargissement de la chaussée de la rue Verte-Feuille

Lorsque la création du square de l'Hôtel-de-Ville fut décidée on adopta également le principe d'élargissement de la chaussée rue Verte Feuille.

Des plans et devis ont été dressés et soumis à l'examen de la commission de la voirie.

Etant donné l'urgence, le maire propose l'adoption immédiate du projet et le vote d'un crédit de 3.700 fr. représentant les 4/5 de la dépense, le dernier cinquième a reporter sur 1896.

Le projet est adopté.

Inondations

Le crédit voté par le Parlement à la suite des inondations d'octobre et novembre 1895 n'ayant pas été maintenu par la suite le maire propose le vote d'un crédit de 2.600 fr. pour allocations aux victimes les plus éprouvées du désastre.

M. Gran. — L'Etat devra t donner quelque chose plus, pour en finir, il n'accorde rien et c'est le conseil qui aujourd'hui est obligé d'indemniser. Ce n'est pas que je trouve la somme trop forte, au contraire, je la considère comme minime.

M. Scalbe fait observer que le chiffre demandé au Conseil est calé qui résulte de l'enquête faite, le lendemain.

M. Dron trouve que le système qui consiste à s'en rapporter simplement à l'enquête faite par la police est difficile à admettre. Quelques intéressés peuvent avoir réclamer contre l'évaluation de leurs pertes et il est préférable de renvoyer l'examen à la Commission des Finances.

M. Gran se rallie à l'observation présentée par M. Dron.

M. le Maire dit que le chiffre des pertes est calui relevé au cours de l'enquête. Renvoyer la question à la Commission pourrait compliquer la situation, il demande, et le Conseil décide le renvoi, il s'inclinera.

M. Gran insiste pour l'adoption de la motion de M. Dron.

M. Tiek estime qu'on pourrait adopter le crédit proposé, quitte à écouter les réclamations qui pourraient se produire.

Le renvoi à la commission est mis aux voix. Il est adopté par 27 voix.

Union Tourquenoise

M. le Président de la Société de Gymnastique et d'Armes a formé une demande d'allocation de vareuses et casquettes. Renvoi aux commissaires.

Une seconde demande relative à la section militaire a également renvoyée aux commissions des finances et militaires.

M. le Maire donne communication d'une lettre de M. Frère, président de la Société, demandant l'envoi de délégations de jeunes gens de la jeunesse du Blanc-Seau, de la Société Tourquenoise et de la section militaire au nombre total de 70, à l'inauguration du monument élevé à Bapaume, sur l'emplacement de l'ossuaire qui renferme les débris de quelques-uns de nos concitoyens. Cette délégation porterait une couronne.

Le président demande l'allocation d'une somme de 4 fr. 60 par homme, représentant uniquement le prix du parcours.

M. Gran se déclare favorable mais il voudrait que la couronne fut portée au nom de la ville de Tourcoing.

M. Destombes désirerait que la couronne fut confiée à la Société des anciens militaires.

M. Dron dit que plusieurs sociétés de notre ville vont prendre part à la manifestation et qu'un accord s'est fait, il a été décidé que la couronne serait confiée à la société de gymnastique qui prendra en armes la déposer au pied du monument.

Une discussion assez confuse s'engage à laquelle prennent part MM. Glorieux, Louis Gran, Julien Tiek.

M. Salembien trouve qu'on ne doit pas marchander plus longtemps qu'on vote le crédit tout de suite.

Après quelques autres observations un crédit de 400 fr. est voté pour les frais de voyage de la délégation de gymnastes et pour l'achat de la couronne qui sera déposée au pied de la ville de Tourcoing.

Voirie

Un projet de construction d'un tronçon d'aqueduc a été dressé pour relier la rue de l'Eglise à la rue de Lille. La dépense est évaluée à 3,400 fr. M. le Maire propose le renvoi à la commission de la voirie.

Acquisition d'une parcelle de terrain

Il est soumis au conseil le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain au Blanc-Seau tenant à l'école des garçons, et d'une contenance de 335 mètres carrés de terrain utile, et de 500 mètres en totalité.

Renvoi aux commissions réunies des Finances et instruction publique.

La société coopérative l'Economie de Mérages, demande à faire acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la ville, place *les Halles*.

M. Dumortier demande à être entendu par la Commission.

Société des courses

La Société des courses, qui organise une réun on pour le mois de juillet prochain forme une demande de subvention de 3000 fr. Un emplacement serait réservé pour permettre aux spectateurs non payants de suivre les courses.

M. le Maire propose le renvoi à la commission des Finances.

M. Dron demande si le terrain réservé au public non payant est suffisant.

M. Tiek. — La commission qui a à examiner la demande s'en rendra compte.

Service des eaux

Une soumission est adoptée concernant la construction d'un syphon pour le service des eaux.

Espierre

M. le maire donne lecture d'un projet concernant l'élargissement et approfondissement du lit de l'Espierre, déclaré d'utilité publique. Le projet comprend la mise en position de parcelles de terrains, et il y a lieu de réclamer la prompte ouverture de la procédure parcellaire.

M. Glorieux. — La question est grave M. le maire ; nous sommes menacés d'un barrage, et je me demande s'il ne conviendrait pas de s'abstenir.

M. le maire dit que le projet posé en principe depuis 1889 a surtout pour but de parer aux inondations. Le projet actuel n'a aucun rapport avec la question d'épuration et du barrage.

M. Tack parle dans le même sens que le maire.

M. Sénéfar fait observer que si une décision n'est pas prise, dans six mois il serait trop tard.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Musique du Blanc Seau

On propose la construction d'un ponton à l'entrée de l'avenue de la propriété de Mme Devest, au Blanc Seau, pour permettre aux sociétés musicales de s'y faire entendre. Ce ponton serait élevé de 50 centimètres au-dessus du sol. Le coût serait de 380 francs.

M. Dron ne conteste pas la nécessité du ponton mais il ne voit pas l'utilité d'élever seulement de 50 centimètres.

M. Auguy fourrit les raisons qui l'ont amené à se contenter de 50 centimètres, ma *il est certain que c'est trop bas et que le* ponton élevé de 1 mètre 20 par exemple serait préférable.

M. Tack trouve que la hauteur est suffisante.

Bref, le projet est mis aux voix et adopté.

Une nouvelle grève de rattacheurs et bâcleurs

Une nouvelle grève de rattacheurs et bâcleurs s'est déclarée hier matin. Elle concerne cette fois une filature de coton, l'établissement Motte frères, rue des Plats.

Le fer mai, les rattacheurs et bâcleurs des bâtements 1 et 2 où se font principalement les coutures se présentaient au patron pour solliciter une légère augmentation de salaire.

Les patrons étaient observer que le jour était mal choisi ; mais que le lendemain ils seraient prêts à discuter avec les ouvriers ; écouter leurs revendications et y feraient droit s'ils les reconnaissaient fondées.

Le lendemain 2 mai, en effet des délégués se présentèrent aux patrons à qui ils exposèrent les raisons qui les amenaient à réclamer une augmentat on de salaire qu'ils formulaient de la manière suivante : un demi centime d'augmentation au kilo sur tous les numéros de fil pour les rattacheurs et un quart de centime pour les bâcleurs.

MM. Motte parurent donner raison aux ouvriers et promirent de leur donner une réponse à la fin de leur semaine.

Or, la semaine expirait mercredi soir 8 mai, aucune réponse ne fut donnée aux ouvriers concernant la demande d'augmentation par eux formulée huit jours auparavant.

Hier matin donc, les rattacheurs et bâcleurs se présentèrent à l'un des patrons M. François Motte et lui demandèrent à connaître la décis on qu'il avait prise.

L'accueil que reçurent les ouvriers ne fut plus du tout le même que la première fois. Bien loin de paraître leur donner raison, le patron les reçut avec rigueur et leur déclara tout net qu'il n'était pas disposé à leur accorder l'augmentation.

Une discussion s'ét lien, puis les ouvriers abandonnèrent le travail au nombre de 62, soient 35 rattacheurs et 27 bâcleurs (on nous a donné pour les bâcleurs un autre chiffre qui serait 28).

Il n'y a plus eu d'entrevue au cours de la journée et les ouvriers ne se sont pas présentés à la rentrée de une heure.

Voici maintenant quelques renseignements. Les rattacheurs en grève font des semaines de 18 à 19 fr., rarement 20, et dans des cas absolument exceptionnels 21 fr. L'augmentation qu'ils réclament aurait pour effet de leur assurer ce dernier chiffre comme minimum de salaire. Les bâcleurs eux réalisent de 9 fr. à 9 fr. 50.

Il y a deux ans encore, les rattacheurs de la même maison et des mêmes ateliers se faisaient couramment des semaines infiniment meilleures qui atteignaient jusqu'à 35 fr. Ils ne peuvent plus arriver à ce chiffre aujourd'hui et estiment que la cause en est à un abaissement de la qualité dans la matière première. Les patrons affirment le contraire mais les ouvriers ne voient pas d'autre explication à l'abaissement des salaires.

En ce qui concerne le coton filé en couleurs, les ouvriers font remarquer combien un travail est plus ingrat que le blanc ; ils affirment qu'il fatigue la vue et menace leur santé.

Il ne paraît que trop juste que le travail étant rendu p us difficile et plus dangereux, il doit être rémunéré davantage.

Nous voudrions espérer que MM. Motte ne voudront pas que leur conflit se prolonge et puisque le premier jour que leurs ouvriers ont apporté leur revendication, ils paraissent disposés à en tenir compte, ils reviendront à ces bonnes dispositions.

D'après les patrons en faisant la moyenne des salaires des rattacheurs pour 36 mètres, on arriverait à un salaire de 20 fr. 90.

Il y a à la filature Motte comme ailleurs certains mètiers où l'on ne fait que les bons numéros, et où les ouvriers gagnent mieux leur vie. Il n'en est pas moins vrai qu'à côté de ceux-là il y en a d'autres qui réalisent des semaines de 18 francs seulement, ce qui ne peut permettre à un ouvrier père de famille de pourvoir aux besoins de sa famille et des siens.

Accident de travail

M. Felix Lambart, 41 ans, demeurant à la Marlière et travaillant comme ouvrier chaudronnier chez Mme Bertrand Leplat, rue Nationale, a été victime d'un accident de travail. En burinant, cet ouvrier s'est donné un coup de marteau sur la main gauche. Il en est résulté une plaie contuse. M. le docteur Bernard lui a donné des soins. L'incapacité de travail est évaluée à 8 jours.

Les Tramways

La ligne des tramways de la place Saint-Christophe à Roubaix par la rue Neuve de Roubaix est reconstituée et le service commencera à fonctionner à dater d'aujourd'hui. On va commencer incessamment la pose de la ligne de la Croix-Rouge.

WASQUEHAL

Accident

Jeudi, vers midi, M. Auguste Vandewattine, occupé à décharger un bateau au quai de Wasquehal, portait sur l'épaule une manne contenant environ 70 kilos de charbon, lorsque tout à coup dans un faux mouvement, la manne glissa et vint lui tomber sur le pied droit, ce qui lui fit une assez forte blessure.

M. le docteur J. L. Butin lui prodigua les premiers soins et déclara l'incapacité de travail d'environ 15 jours.

Chronique colombophile

— Concours général et international offert par la plume d'Ader établie chez M. Dalle Adolphe au café de la station, anciennement au Cygne.

Dimanche 12 mai, sur St-Just, 20 fr. de prix d'honneur.

Le lâcher aura lieu se fera le samedi 11 mai de 3 heures à 6 heures du soir.

Un joli régulateur sera joué par poule unique de 35 centimes à la fin série de 2 pigeons non désignés.

La mise sera de 85 centimes par pigeon.

Le concours sera joué par vitesse propre avec le ordonnet systèmes Bouillet et constateur Léon Lefebvre.

55 ANNÉES DE SUCCÈS
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
MENTHE de RICQLÈS
Contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, calme instantanément ou fait assoupir l'enfant. *Préservatif souverain* contre les épidémies. — *Exiger le nom de Ricqlès.*

CONSEIL PRÉCIEUX

Nous consolidons à tous ceux (hommes, femmes, adultes et enfants) qui ont désaltérés d'Influenza, Bronchites, Fluxions de poitrine etc. etc., de faire un usage quotidien et régulier de l'excellent VIN de DANYOUS-THILLES, s'ils veulent rétablir en peu de temps les forces perdues et réconforter leur sang.

C'est, en effet, le meilleur tonique que l'on puisse prendre, puisqu'il est soigneusement préparé avec du vieux vin de DANYOUS et du QUINQUINA de qualité tout à fait supérieure.

Au reste, pas un médecin, connaissant ce prodigieux apéritif, ne contredira notre affirmation.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette ver le nouveau pour éviter les contrefaçons, déjà bien nombreuses et contre lesquelles nous nous proposons de sévir rigoureusement.

THILLES Frères.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 9 mai

Présidence de M. Martin, vice-président.

ROUBAIX

Attentat aux mœurs. — Un jeune homme de 15 ans, Maurice Delerey, apprêteur, s'est livré à des attouchements sur une toute petite fille, Elisa Cléry, rue Philippeville, cour Hommes.

Vu son jeune âge, le tribunal acquitte ce garçonnet et le remet à son père, qui fera bien de le surveiller sérieusement.

Vols. — Jeanne Vinck, fille soumise, a volé à une couturière, Mlle Clémence Caretto, chez qui elle venait pour commander un corsage, un châle, un pantalon de femme, un jupon et deux brosses.

4 mois de prison.

— François Carpentier, marchand ambulant, 19 ans, a dégagé de chez son logeur, M. Solau, cabaretier, rue Monge, en emportant un bourgeron, une casquette, deux pantalons et un veston.

Par défaut, il est condamné à 3 mois et 1 jour de prison.

TOURCOING

Délit de fuite. — M. Edmond Delmotte, imprimeur, demeurant place St-Jacques, a omis 1° d'indiquer sur son véhicule le nom et le prénom *des trois mots du quarré*, son nom et son domicile; 2° de faire le dépôt prescrit par la loi.

Dans amendes, 16 fr., l'autre de 5 fr. Application de la loi Bérenger pour la première amende.

MARQUETTE

Le dimanche 10 mars, Augusto Luit, Vanrekingham et Emerie, trois journaliers, avaient passé une journée à Lille. Vers 7 heures, Emerie avait eu une petite discussion avec les frères Billion. Craignant qu'ils ne mincent en route, à la sortie du cabaret leurs camarades de lui faire remarquer, à exécution, ses deux camarades l'invitèrent à venir coucher avec eux à la ferme. Tous trois partirent.

Les trois compagnons étaient à quelques cents mètres de leur ferme, quand Arthur et Louis Billion, âgés de 21 et 20 ans se rabattent sur eux sans provocation et s'acharnèrent sur Auguste Luit qu'ils blessèrent.

Marcel Plouvier, 21 ans, était pourvoiné en même temps que les frères Billion. Son innocence ayant été reconnue, le tribunal l'a acquitté. Arthur Billion est condamné à 25 fr. d'amende et Louis, son frère, à 10 jours de prison.

MARCQ-EN-BARŒUL

Exploits d'ivrogne. — Adolphe Caron, journalier avait un plus que de raison le 5 mai dernier et, couché sur le sol, il refusait de se lever. Autour de lui un grand rassemblement s'était formé, en qui attira l'attention du garde-champêtre.

Quand celui-ci lui ordonna de se lever et de rentrer chez lui, Adolphe Caron lui répondit qu'il garde ni satisfaction et qu'il ne ferait rien.

Devant cette attitude le garde demanda l'aide d'un citoyen pour mener l'ivrogne au violon. Mais Caron se rebella, et ce n'est qu'après de plaie et coups de poing, outrageant le représentant de la force publique qu'il fralta de lâche et de faisant.

Caron n'est pas mal noté : son exploits sont le résultat de trop copieuses libations. Le tribunal le condamne à 15 jours de prison mais en lui faisant application de la loi Bérenger.

CROIX

Jeunes voleurs. — Henri Salegon, Victor Sabrel, Paul Vandeville, âgés chacun de 10 ans, Léon Vanzandbrook, 15 ans, ont enlevé du tiroir du comptoir de M. Jardez, peintre et cabaretier, une somme d'environ 3 fr. Pour détourner l'attention de la cabaretière, l'un d'eux l'avait fait causer en lui proposant de le prendre comme apprenti.

Vu leur jeune âge, ces jeunes vauriens sont acquittés comme ayant agi sans discernement et remis à leurs parents.

WATTRELOS

Beau-fils volé par son beau père. — Cuypers Jean, 52 ans, journalier, est frappé d'un arrêté d'expulsion. Il était soupçonné au pays et avait volé à son beau-fils, Louis Dekeyzer, des bottines, des draps et des couvertures. Gabriel ayant porté plainte, le garde-champêtre recherche Cuypers qu'il trouve en état d'ivresse et arrêta.

6 mois de prison et 5 fr. d'amende à ce dernier.

LEERS

En famille. — Le 12 avril, Henri Mathon, revint pour chercher des outils chez son père, Ferdinand. Il ne trouva que sa belle-mère.

Comme celle-ci était absente, qu'il ne lui donnait ce qu'il demandait qu'avec l'autorisation de son père, il la battit.

Délit : six jours de prison mais avec application de la loi Bérenger.

HEM

Pour coups et blessures à la propriété d'autrui, 10 jours de prison et 11 francs d'amende à Henri Carpentier.

CYSOING

Coups. — Le 5 mai, Raymond Delemer, 21 ans, tisserand, travaillait dans un fossé près d'un pont appartenant à M. François Olivier, tisseur. Comme Delemer jetait des briques sur le pont, Olivier lui recommanda de ne pas l'endommager.

De la discussion, et finalement coups portés par Delemer à son interlocuteur.

Conclusion : 1 mois de prison à Delemer mais avec application de la loi Bérenger.

HALLUIN

Violences et outrages envers des douaniers. — Dans la nuit du 4 au 5 mai, le douanier Baroux étant au poste enlève le drapeau rouge, vidé, à moit » il sortit et vit un de ses camarades maintenant en lutte avec deux individus entre ses mains et deux autres qui frappaient, l'un à coups de poing, l'autre à coups de sabot.

Le douanier Baroux accourut et dégagea son camarade, toutes maintenant l'un des récalcitrants le sieur Dumortier Emile, 27 ans, tisserand. Pendant ce temps les deux autres personnages fuyaient vers la frontière, ayant aperçu pointer le képi du douanier Chappe.

Une fois en Belgique, ils outrageront les préposés et l'un d'eux lança son sabot dans leur direction.

C'étaient les nommés Victor Declercq, 20 ans et Dupont Adolphe, 21 ans, tous deux tisserands à Halluin.

Le Tribunal a condamné Dumortier et Dupont à 6 mois de prison, Declercq à 3 mois. A chacun 500 fr. d'amende.

Cour d'Assises du Nord

LE ROLE DE LA SESSION

Voici le rôle de la session des assises qui s'ouvrira à Douai le lundi 13 mai, sous la présidence de M. Bosequet, ayant pour assesseurs MM. du Liscoët et Lefrançois, conseillers à la Cour :

Lundi 13. — Ministère public, M. de Savignon-Larombière, avocat général. — **Vols qualifiés** : François Wusson (3 témoins). Défenseur, Me Lebleu. — **Meurtre** : Gustave Boullard (6 témoins). Défenseur, Me Bultheel.

Mardi 14. — Ministère public : M. Schuler, substitut du procureur général. — **Vol avec enlèvement** : Philomène Wauters et Marie Lancieaux (1 témoin). Défenseurs : Me Pouey et Toussaint. — **Attentat à la pudeur** : Edouard Vanrenterghem (1 témoin). Défenseur, Me Bulthe. — **Attentat à la pudeur** : Gagon (6 témoins). Défenseur Me Sergeant.

Mercredi 15. — Ministère public, M. de Savignon-Larombière. — **Vol qualifié** : Alexandre Delplanche (1 témoin). Défenseur, Me Bulthel. — **Infanticide** : Marie Spillaert (2 témoins). Défenseur, Me Joire. — **Assassinat** : Louis Gulbert (7 témoins). Défenseur, Me Bertaudi.

Jeudi, 16. — Ministère public, M. Schuler. — **Faux** : Nicolas Loillette (1 témoin). Défenseur, M. Ador. — **Tentative d'assassinat** : Jules Debaecker (8 témoins). Défenseur, Me Toussaint.

Vendredi 17. — Min stère public, M. de Savignon-Larombière. — **Vol qualifié** : Gaillet (6 témoins). Défenseur, Me Ador. — **Vol qualifié** : Aloise Deroncq et Joseph Leclercq (6 témoins). Défenseur, Mes Pouey et Bavière.

Samedi 18. — Ministère public, M. Shuler. — **Vols qualifiés** : Ferdinand Delvallée (2 témoins). Défenseur, M. Bavière. — **Fausse monnaie** : Gustave Verbecke (6 témoins). Défenseur, Me Ador. — **Vols qualifiés** : Ghislain Malaise et Désiré Kingoir (2 témoins) Défenseurs Me Sergeant et Lebleu.

Lundi 20. — Ministère public, M. Schuler. — **Attentat à la pudeur** : Arsène Sacré (8 témoins). Défenseur, Me Fleuv er. — **Vol qualifié et complicité** : Gustave Camus, Augustin Lamiaux et Léon Levêque (2 témoins) Défenseurs, Me X...

FOIRE DE ROUBAIX
Hippodrome. — *Grand cirque international.* Directeur-Propriétaire Sam Lockaert.
Succès ! Succès ! Succès !

PETITE CORRESPONDANCE
M. E. D. — Dans ce cas, la dix de blanche se marque de suite, le jeur joueur doit compter 30.
Le Pacteur.

Etat-civil de Roubaix
Du 9 mai
Naissances. — Albert Lancore, rue de Flandre 131 — Louis Fontaine, rue Ma Campagne, 63 — Camille Dagnilroy, rue de Soubise — Cyprien Verdonck, rue Archimède, 20.
Décès. — Pauline Ottevaere, 5 ans, rue Lafontaine, 31 — Jean Decottignies, 52 ans, rue de l'Epeule, 183 — Corsin Dautreux, 6 mois, rue du Tilleul, 2 — Hudsen Lefebvre, 33 ans, rue Gleas 59 — Elisa Poussaerts, 25 ans, Hôtel-Dieu — Honorine Devos, 23 ans, rue du Tilleul, 2.

Etat-Civil de Tourcoing
Du 8 mai
Naissances. — Marceline Lenoir, Grande-Place — Clara Vervacke, rue Nationale — Françoise Lebrun, rue des Cinq-Voies — Albert Gille, Pont Rompu — Henriette Lecoutre, rue Victor Hugo — Jeanne Leliaert, rue du Cimquet — Louise Taffin, rue du Tilleul.
Décès. — Lucie Gilant, 24 jours, rue Desarnez 1 — Angèle Plovinage, 3 mois, rue du Fleeon, 60 — Angèle Seul, 21 ans, sans profession. Civil.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 mai 1895.

La fin de la séance n'a pas confirmé les espérances qu'avait fait naître l'animation du début. Le 3 0/0 ouvert à 102.35 n'est cravé à 102.90 et finit à 102.77. La 3 1/2 s'immobilise à 107.75.

Le Crédit Foncier reste tenu à 628.

Le Comptoir national d'E compte cote 557.50.

La Société Générale est toujours demandée à 537.50.

Le Crédit Lyonnais a fait au plus haut 825 et revient à 8.0.

Les obligations de la Compagnie électrique de la Rive gauche de Paris donnent lieu à des échanges très actifs à 457 et 458.

Comme valeur d'avenir, nous signalerons l'action des Grandes Fabriques de Papier de Paris qui, à 102.50, offrent une grande marge de plus-values.

Le London-Paris Corporation représente en en France des nombreux Syndicats Sud-Africains dont elle gère les comptes. La Société a toujours en portefeuille des titres de Compagnies sérieuses et elle offre à ses clientèle ce qu'elle peut offrir au comptant et immédiatement.

La Bufflsfontein Estate est terme à 154.

La Mont Cenis remonte à 145.75.

On traite les Gmir Lands à 20.75.

Les Chemins Français sont en bonne tendance.

Informations

L'Echo Sud-Africain, 5, rue L fitte, publie de nouveau cette semaine une série de planches illustrées sur l'exploitation des mines du Transvaal qui sont des plus intéressantes.

BOURSE DE LILLE

du 9 Mai 1895

EMPRUNTS (VILLES ET DÉPARTEMENTS)

Lille 1889 (obl. 500 fr.), 508.

ACTIONS, BANQUES ET DIVERSES

Gaz de Wazemmes (a. 125) p., 430.

FONDS ET HAUTS-FOURNEAUX

Blache St-Vaast cert. 1900 t. p., 3400. — Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p. 930.

CHARBONNAGES (Actions)

Anzin (a 1100 de dernier n. 4500). — Bully-Grenay. 2080. — Douchy, p. 760. — Dourges, quarpe de cent. p. 5000. — Lens, n. 221. — Maigne-les-Aires, anciens 500, 315 p.). — Marles, 770. — Meurchin (v. 100 t. p.) 1145 et 1140.

CHARBONNAGES (Obligations)

Béthune 77 (remb. à 500), 463.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Vers-ment. Conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés au COMPTOIR
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnag

BOURSE DE BRUXELLES

Du 9 Mai 1895

Emp.	3 0/0 a.t.	101 70	Brux. lib. 1886.	100 50	—	—
—	nér. 11.	101 70	Nouvelle 1886.	—	—	—
—	nér. III.	101 70	Obligations de ch.	—	—	—
—	2.	102 —	— 1877 2.	—	—	—
—	4 1/2.	97 —	— 1886 3.	—	—	—
Annuités		100 50	Tourcoing 1874. 5.	—	—	—
—	4.	—	— 1885 5 1/2.	—	—	—
—	3 1/2.	—	Gand 1883. 3.	111 —	—	—
Cr. com.	4 1/2.	—	— 1889. 3.	107 25	—	—
—	4.	—	— 1892. 3.	105 75	—	—
—	3 1/2.	—	Lieg 1886. 2 1/2.	79 —	—	—
—	pr 1831.	—	— 1888. 3.	104 75	—	—
—	3 pr 1853.	104 —	— 1874.	—	—	—
Anvers 1887 lib.		108 —	— 1879.	105 50	—	—
Anv. lib 1887.		—	— 1889.	103 50	—	—

—o—
Le Comptoir de change
A. Pajot & Ch. Lefebvre
Siège Social :
LILLE : 69 bis, Rue Nationale.
Succursales :
ROUBAIX : 6, rue de la Gare.
WAZEMMES : r. Gambetta, 1ter.
PAIE
dès à présent tous les
COUPONS
à échéances :
D'AVRIL, MAI, JUIN
dont le taux est connu.
—o—
Opérations de Bourse
TITRES CONTRE ESPÈCES.
Opérations de Bourse
TITRES CONTRE ESPÈCES.

100 PIÈCES
LINOLEUM FORT
Mises en vente au prix de
2 fr. 40 le mètr.
TAPIS LIÉGE
pour Bureaux
Magasins
Ecuelles
Couloirs
Foyers
Carpettes
toutes tailles
Tapis de table
MAISON DU TAPIS
PAPIERS PEINTS
FIXE DE FABRIQUE
Assortiment considérable
7, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX

CHOCOLAT MENIER
Exiger les Tablettes.

PILULES STANDAERT
le meilleur
DÉPURATIF du SANG
Le Dépuratif le moins coûteux.
PRIX : 1 fr. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)
Les PILULES STANDAERT font disparaître à jamais les IMPUETÉS DU SANG.
Les PILULES STANDAERT sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, les HEMORRHOIDES, le MANQUE d'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les ALBUMINES, les BOURDOURES DE TÊTE, etc.
Pharmacie A. ROUSSEAU, 56, Rue de Rivoli, Paris, et toute chez, tous les Pharmaciens.
Pharmacie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

Tourcoing : Dépôt chez M. BRUNEAU, pharmacien.

REGLISSE PECTORALE L. B.
AU
GOUDRON
sa Supériorité sur les autres
Pastilles au goudron est reconnue par tous ceux qui en font usage. La Boîte : 60 cent. chez les Pharmaciens.
Exiger sur la boîte qui entoure la Boîte la Marque L. B. en rouge.
Dépôt principal : Pharmacie LE BEUF, à Bayonne.

FORCE MOTRICE ÉCONOMIQUE
MOTEUR
NEL
22, R. LAFAYETTE, PARIS
MOTEURS A GAZ ET A PETROLE

MAUX D'ESTOMAC
Aigreurs, Constipation
Migraines, Mauvaises Digestions
TOUJOURS GUÉRIS par la
POUDRE SALINE
RAFRAICHISSANTE
du Dr BURGGRAEVE
Professeur honoraire de l'Université de Gand
Membre de l'Académie de Médecine de Belgique.
N'EXIGE AUCUN CHANGEMENT de RÉGIME
NI DÉRANGEMENT
Dépôt : Ph. BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

UN DÉSINFECTANT
dont on ne peut mettre en doute l'efficacité, puisqu'il a été officiellement admis dans les *Hôpitaux de Paris* et dans ceux de la *Marine militaire*, c'est le Coaltar saponiné Le Beuf. Ses qualités assainissantes et toniques le rendent incomparable pour l'Hygiène de la Toilette.
LE FLACON 2 fr. DÉPOT DANS TOUTES LES PHARMACIES
En défiez des contrefaçons.

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 8 mai

Cote officielle de 5 heures 1/8
Fixée de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote jour	Fixée et Type A. B. Cote préc.	Fixée et Type A. B. Cote jour
Janvier	3 55	..	..	..	..	..
Fév.	3 575	..	..	..	..	..
Mars	3 575	..	..	..	..	..
Mars-Avril	..	..	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..
Mai	3 45	..	..	..	..	..
Mai-Juin	3 45	3 475	..	..	..	..
Juin	3 475	3 475	..	..	..	..
Juillet	3 475	..	..	..	..	..
Août	3 505	..	..	..	..	..
Septembre	3 55	..	..	..	..	..
Octobre	3 575	3 55	..	..	..	..
Novembre	3 55	..	..	..	..	..
Décembre	3 575	..	..	..	..	..

DÉTAIL DES VENTES

Ventes du jour
Type unique

Janvier	10.000	»	à 3.475
Juillet	20.000	»	à 3.475
Octobre	5.000	»	à 3 55
	Reports		
Juin sur septembre	20.000	»	à 0.16
Juin surnovembre	15.000	»	à 0.19
	Réponses de primes		
Juin	10.000	»	à 3.475
Tendance soutenue.			
Total, 30.000 kilos.			

Anvers, 9 mai.

Peignées allemandes de la Plata
Contrat B

Mai, 350 .f.; juin, 355 .f.; juillet, 355 .f.; août 357 .f.; septembre, 357 .f.; octobre, 359 .f.; novembre, 360 .f.; décembre, 360 .f.; janvier, 362 .f.; février, 363 .f.; mars, 365 .f.; avril, 367 .f.

Ventes 115,000 kilos.

Contrat C

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 70 balles de la Plata en suint.

Marché calme.

Marché de la Villette du 9 mai

Espèces	Ax.	Vendus	Prix		
			Le kilo net	Le kilo net	Le kilo net
Bœufs	1676	1412	1 20	1 36	1 56